



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE DANVILLE**

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Danville, tenue le 16 avril 2020 à 20 h 20, à la salle du Conseil sise au 150, rue Water à Danville.

SONT PRÉSENTS PAR VOIE DE WEB CONFÉRENCE EN RAISON DU DÉCRET SANITAIRE NUMÉRO 177-2020 DU 13 MARS 2020 DÉCLARANT L'ÉTAT D'URGENCE EN RAISON DU COVID-19 :

Maire : Monsieur Michel Plourde
Conseiller #1 : Madame Ginette Pinard
Conseiller #2: Monsieur Jean-Guy Dionne
Conseiller #3 : Monsieur Simon Chênevert
Conseiller #4: Monsieur Jean-Guy Laroche

Conseiller #5: Monsieur Daniel Pitre
Conseiller #6: Madame Nathalie Boissé

Est également présente par web conférence, la directrice générale et secrétaire-trésorière: M^e Josée Vendette

Tous les membres du Conseil présents demandent la tenue d'une assemblée extraordinaire pour traiter du dossier de renouvellement du contrat de déneigement avec le ministère des Transports faisant l'objet de la rencontre préparatoire en cours. Conformément à l'article 325 de la Loi sur les Citées et Villes, tous les membres du conseil renoncent à l'avis de convocation de la présente séance et autorise la tenue de l'assemblée extraordinaire pour traiter de ce dossier.

Une renonciation écrite de l'avis de convocation sera signée par les membres du conseil municipal à même le présent procès-verbal.

Exceptionnellement, en raison du décret sanitaire émis par le Gouvernement du Québec, seule la directrice générale est présente physiquement dans la salle du conseil. Tous les membres du conseil assistent à la réunion par Web-conférence.

124-2020

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT la pertinence pour les membres du conseil municipal de se pencher sur le renouvellement du contrat de déneigement en vigueur avec le ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE le délai pour communiquer la position de la Ville de Danville est le 1^{er} mai 2020;

CONSIDÉRANT l'ouverture de la Ville de Danville pour négocier les modalités de renouvellement;


EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne,
Appuyée par monsieur Daniel Pitre,
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé :

L'ordre du jour se lit comme suit :

- 1) Adoption de l'ordre du jour;
- 2) MTQ – Contrat de déneigement – Constitution du comité
- 3) MTQ – Contrat de déneigement – Renouvellement – Décision
- 4) Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

 <p>No de résolution ou annotation</p> <p>125-2020</p>	<p>2.0 <u>MTQ – Contrat de déneigement – Constitution du comité</u></p> <p>CONSIDÉRANT les discussions en cours;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'un comité devrait être créé pour intervenir auprès du MTQ, si besoin est;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Laroche, Appuyée par madame Nathalie Boissé, IL EST RÉSOLU</p> <p>DE CRÉER un comité constitué de monsieur le Maire, Michel Plourde, madame la conseillère Ginette Pinard et monsieur le conseiller municipal Jean-Guy Laroche pour accompagner les fonctionnaires municipaux dans d'éventuelles négociations avec le MTQ, si besoin est.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p>126-2020</p>	<p>3.0 <u>MTQ – Contrat de déneigement – Renouvellement - Décision</u></p> <p>CONSIDÉRANT le contrat de déneigement, déglçage, fournitures de matériaux et sites d'entreposage nécessaires pour l'entretien des routes 116, 255, 249 et divers chemins à Richmond, Danville, Asbestos et Cleveland d'une longueur pondérée de 71,200 km intervenu entre le ministre des Transports, pour et au nom du gouvernement du Québec en vertu de la Loi sur le ministère des Transports et la Ville de Danville portant le numéro 9009-17-4508 pour les saisons 2017-2018 à la saison 2021-2022;</p> <p>CONSIDÉRANT la clause 11 dudit contrat, laquelle prévoit que le contrat est renouvelé automatique d'année en année à moins que l'une des parties n'ait signifié son intention contraire par un avis écrit transmis à l'autre partie contractante avant le 1^{er} mai qui précède chacune des périodes du contrat, soit du 1^{er} juin au 31 mai suivant;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville ne désire pas renouveler le contrat en totalité pour la prochaine saison;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville doit manifester son intention au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports avant le 1^{er} mai de l'année;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Jean-Guy Laroche, Appuyée par madame Nathalie Boissé, et suite au vote demandé par madame Ginette Pinard, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DE TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL INCLUANT MONSIEUR LE MAIRE, MICHEL PLOURDE,</p> <p>D'AVISER le ministre des Transports de l'intention de la Ville de Danville de ne pas renouveler le contrat numéro 9009-17-4508 dans sa totalité pour les saisons 2020-2021 et suivante.</p> <p>D'INFORMER le ministre des Transports de l'intention de la Ville de Danville de ne plus effectuer le déneigement et le déglçage de la route 116-02-330, 340 et 375 soit de l'intersection de la route 143 dans la Ville de Richmond jusqu'à la limite municipale entre les villes de Danville et de Kingsey Falls d'une longueur pondérée de 33,336 km.</p> <p>D'INFORMER le ministre des Transports que la Ville de Danville est disposée à poursuivre le déneigement et le déglçage des autres tronçons concernés par le contrat numéro 9009-17-4508 suivant les modalités déjà établies par le contrat numéro 9009-17-4508.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p>127-2020</p>	<p>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</p> <p>Sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ</p> <p>DE LEVER l'assemblée à 20h34.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>

Je, Michel Plourde, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi des cités et villes du Québec.

Michel Plourde, Maire

Me Josée Vendette
Directrice générale

Nous soussignés, par nos signatures aux présentes, reconnaissons que nous avons renoncé verbalement à l'avis de convocation de la présente assemblée extraordinaire en raison de la tenue de la rencontre par web conférence vu les mesures mises en place dans le cadre de la pandémie COVID-19. Par notre signature aux présentes, nous confirmons que nous étions d'accord pour renoncer à l'avis de convocation et que nous souhaitons nous prononcer sur les points à l'ordre du jour lors de cette séance.

En foi de quoi, nous avons signé à Danville

Michel Plourde, Maire

Madame Ginette Pinard, conseillère

Monsieur Jean-Guy Dionne, conseiller

Monsieur Simon Chênevert, conseiller

Monsieur Jean-Guy Laroche, conseiller

Monsieur Daniel Pitre, conseiller

Madame Nathalie Boissé, conseillère